



## Aménagement de peine abusif

Par **Jessica Palacio**, le **14/11/2018** à **21:00**

Bonjour.

Mon mari à été condamné à 30 mois de prison ferme, une peine de 18mois antérieur à été mise à exécution en sus. Au moment des fait il avait un bracelet électronique pour encore 5 mois.

En bref avec les rp il est aménageable en conditionnelle parentale, nous avons un fils de 4 ans qui est très mal depuis l'incarcération de son papa. Je suis mère au foyer de 3 enfants et mon mari était notre seule source de revenu avec son auto entreprise. Suite à ces derniers faits nous nous sommes rendu compte qu'il souffrait d'une pathologie borderline.

Nous souhaitons demander l'aménagement pour qu'il puisse être auprès de son fils travailler et aider sa famille ainsi que payer les pc et surtout se soigner car depuis 3 mois en détention il n'a vu aucun psy malgré ses demandes.

Aujourd'hui notre avocate me dit qu'on doit attendre car on risque que la jap interdise mon mari de présenter des demande d'aménagement pendant un an car on fait une demande abusive... Quelqu'un a t il entendu parler de ça.... Comment une demande peu être abusive alors qu'on est dans les délais.

Je ne sais plus quoi faire ni quoi penser si quelqu'un peu m'aider... Merci d'avance